

**A** la suite de la révélation sinaï-Atique, D.ieu légifère une série de lois pour le Peuple juif. Elles incluent les lois concernant le serviteur contractuel, les compensations en cas de meurtre, d'enlèvement, d'assaut et de vol, les lois civiles pour rembourser les dommages, les prêts et les responsabilités des « quatre gardiens », enfin les lois dirigeant la conduite des cours de justice.

On y lit également les lois interdisant les mauvais traitements à l'égard des étrangers, l'observance des fêtes saisonnières, les dons agricoles à apporter au saint Temple de Jérusalem, l'interdiction de cuire ensemble le lait et la viande et la Mitsva de la prière. La Paracha Michpatim comporte en tout 53 Mitsvot : 23 commandements positifs et 30 commandements négatifs.

D.ieu promet de conduire le Peuple d'Israël en Terre Sainte et le met en garde contre les pratiques païennes de ses habitants.

Le Peuple d'Israël proclame « Nous ferons et nous entendrons tout ce que D.ieu nous a ordonné ». Laissant Aharon et 'Hour en charge du camp

D'après un enseignement du Rabbi de Loubavitch

israélite, Moché monte sur le Mont Sinaï pour recevoir la Torah de D.ieu et y reste quarante jours et quarante nuits.

### Associés !

Dans la Paracha de cette semaine, nous rencontrons le verset suivant : « Les premiers des fruits de votre terre, vous les apporterez à la maison de l'Éternel, votre D.ieu ».

Le verset qui suit immédiatement précise : « Vous ne cuirez point un chevreau dans le lait de sa mère ».

Ces deux commandements sont regroupés dans la Paracha et de nombreux commentateurs bibliques offrent diverses interprétations concernant leur association.

Une approche pour expliquer cette juxtaposition consiste à examiner la nature du don. Lorsqu'un individu est porté à faire une offrande à D.ieu, il est tout naturel qu'il souhaite donner ce qu'il a de meilleur. En effet, la Mitsva d'offrir les premiers fruits a été instituée précisément pour cette raison. En règle générale, les premiers fruits de la saison - fruits pour lesquels un travail assidu a été

fourni pour les produire - sont les plus précieux. Pourtant, l'individu éprouve une satisfaction particulière à les offrir à D.ieu en tant que moyen d'exprimer sa gratitude, son amour et son dévouement envers Lui.

On pourrait donc penser qu'il serait approprié d'offrir à D.ieu un « cadeau » similaire qui exprime également l'idée de donner ce qui est premier et le plus précieux. Le terme « chevreau » mentionné ici est compris par tous les commentateurs comme faisant référence à un jeune animal, en parallèle avec les premiers fruits. Cuire le chevreau dans le lait de sa mère symbolise l'acte d'offrir cet animal, même à cet âge tendre où il dépend encore du lait maternel. On pourrait être tenté de penser, sur la base du verset précédent qui enjoint d'apporter les premiers fruits, que cela constituerait aussi une expression de dévotion envers D.ieu. C'est ici que la Torah établit une distinction cruciale. Bien que D.ieu apprécie notre geste consistant à Lui donner nos biens les plus précieux et choisis, Il ne désire pas que nous accomplissions un acte

Suite en page 2

## ÉDITO

### HISTOIRE DE FEMMES !

**C'**est une de ces questions à la mode, suscitées par l'air du temps : « Et qu'en est-il du sort des femmes dans le judaïsme traditionnel ? Les prescriptions de la loi juive ne les relèguent-elles pas dans un rôle second, ne les limitent-elles pas à des activités qui les cantonnent aux tâches domestiques ? » Disons-le autrement : la sollicitude des questionneurs fait qu'ils envisagent la vie de la femme juive à mi-chemin entre une servitude passiste et une souffrance muette au quotidien. Mais voilà que, cette semaine, tombe le 22 Chevat, l'anniversaire du décès de la Rabbanite 'Haya Mouchka Schneerson, la femme du Rabbi. Voilà que cette date est aussi celle du congrès international des Chlou'hot, les déléguées du Rabbi dans tous les pays du monde. Ce congrès se déroule à New York et nous avons, sans aucun doute, besoin de son retentissement.

Voici donc des femmes, venues par centaines, pour dire leurs expériences et partager leurs résolutions, évoquer peut-être leurs difficultés mais surtout raconter le monde qu'elles construisent jour après jour. Ces femmes sont, pêle-mêle et à la fois, des mères de familles, des enseignantes, des directrices d'institution, des animatrices, des amies et des exemples pour tous,

des conseillères et des guides pour beaucoup. Ainsi donc, des femmes, porteuses d'immenses responsabilités, se réunissent. C'est bien d'une histoire de femmes qu'il s'agit et, pour cette raison, nous ressentons ici toute sa puissance.

Bien loin de l'imagerie surannée et complaisante évoquée plus haut, bien loin de cette espèce de condescendance dont elle est empreinte, ces femmes ont entrepris littéralement de changer le monde qui les entoure. Elles vivent en France, aux Etats-Unis ou en Israël, dans un pays d'Europe ou au fin fond de l'Asie, en Afrique ou en Australie, en Amérique du Sud ou n'importe où ailleurs, mais elles partagent toutes le même rêve : être, très concrètement, les actrices de ce grand changement, être celles par qui les lignes bougent, par qui la société de demain sera meilleure, plus belle et plus harmonieuse que celle d'aujourd'hui. Elles savent le dire et leur vision porte loin. Aussi bien, elles assument totalement les choix qu'elles ont fait et leur présence au congrès, au-delà des échanges que cela permet, est également une manière d'affirmer haut et fort à destination d'un monde qui, peut-être, préfère ne pas l'entendre : « Etre une femme juive est décidément un sort enviable ». Mais il est vrai que le judaïsme le proclame de longue date : « C'est par le mérite de telles femmes que nos ancêtres furent libérés d'Egypte ». C'est aussi par lui que vient la Délivrance messianique.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum

5785 / N° 20

(58<sup>ème</sup> année)

CHABBAT  
PARCHAT  
MICHPATIM

SAM. 22 FÉV. 2025  
24 CHEVAT



BETH LOUBAVITCH  
ÎLE-DE-FRANCE

ÎLE-DE-FRANCE

 Horaire d'entrée et sortie de  
**CHABBAT MICHPATIM**  
vendredi 21 fév.  
**ENTRÉE : 18h 03** **Sortie : 19h 11**

PROVINCES

<b>Bordeaux</b> 18.21	<b>Lyon</b> 17.58	<b>Nice</b> 17.51
<b>Deauville</b> 18.11	<b>Marseille</b> 17.59	<b>Rouen</b> 18.07
<b>Grenoble</b> 17.55	<b>Montpellier</b> 18.05	<b>Strasbourg</b> 17.42
<b>Lille</b> 17.57	<b>Nancy</b> 17.48	<b>Toulouse</b> 18.14
	<b>Nantes</b> 18.21	

A partir du dimanche 16 fév. | Pose des Téfilines : 6h 54 | Heure limite du Chema : 10h 30 | Molad : jeudi 27 fév. à 19h 2 mn et 0' Halakim | Roch 'Hodech Adar : vendredi 28 fév. et samedi 1<sup>er</sup> mars 2025

Articles et contenu réalisés par le Beth Loubavitch | 8, rue Lamartine - 75009 Paris | Tél : 01 45 26 87 60 | Fax : 01 45 26 24 37 | www.loubavitch.fr  
chabad@loubavitch.fr | Association reconnue d'Utilité Publique, habilitée à recevoir les DONS et les LEGS • Directeur : Rav S. AZIMOV

témoignant d'un manque de sensibilité envers Ses créatures. Comme le soulignent les commentateurs, cuire un animal dans le lait de sa mère constitue un acte de cruauté.

### Pourquoi les sacrifices ?

Il est légitime de se poser la question suivante : si Dieu désapprouve l'offrande caractérisée par la cruauté envers autrui, pourquoi la Torah autorise-t-elle les sacrifices d'animaux ? En réalité, cette interrogation peut être étendue à l'ensemble de la consommation de viande. Quelle est la raison pour laquelle Dieu permet-il que nous infligions des souffrances aux animaux ? Si nous poursuivons cette ligne de questionnement jusqu'à sa conclusion logique, il devient même logique de remettre en cause notre droit à détruire toute partie de la création, telle que les plantes et les arbres, pour notre consommation humaine. Qui nous confère le droit de dominer d'autres formes de vie ?

En effet, ceux qui n'adhèrent pas à l'idée d'un Créateur ayant conféré un sens au monde ainsi que les moyens par lesquels nous atteignons nos objectifs - à travers les Mitsvot - ne peuvent véritablement fournir une justification valable de l'existence humaine si nous ne sommes pas considérés que comme un accident de l'évolution. Seule une personne convaincue de l'existence d'un Créateur qui nous a façonnés avec une intention précise et qui a fait de notre dépendance vis-à-vis du reste de la création un fondement de notre existence peut légitimement consommer d'autres parties de cette création, sous réserve que cela soit conforme aux normes de décence établies par la Torah divine.

Développons cette notion. Il est un postulat fondamental dans le Judaïsme que les animaux, ainsi que toutes les autres formes de vie, qu'elles soient matérielles ou spirituelles, telles que les anges, ont été créés pour un but supérieur. Lorsqu'ils sont employés à cette fin supérieure, d'une manière conforme aux préceptes de la Torah, ils sont considérés comme ayant été « élevés » vers une dimension supérieure.

Lorsque nous consommons des végétaux ou des animaux « cacher » et utilisons

l'énergie qui en résulte pour accomplir de bonnes actions, un changement sismique et cosmique se produit. L'univers entier, qui a contribué tant directement qu'indirectement au développement de cet aliment spécifique, subit une élévation du niveau d'être créé à celui de Créateur. Les minéraux, les plantes, les animaux ainsi que les êtres humains ayant participé à cet acte divin sont tous promus au niveau du Divin. En revanche, si nous exploitons les ressources de la terre de manière inappropriée, ou en tirons profit d'une manière qui contredit la Volonté divine telle qu'elle est énoncée dans la Torah, cela ne conduit à aucune élévation. Même lorsque l'acte prohibé est réalisé avec l'intention d'élever cette ressource, cela n'aboutit pas. De plus, cela engendre une dégradation tant pour la ressource elle-même que pour l'individu qui l'offre et pour le monde entier ; cela annule le potentiel divin inhérent à cette ressource.

### Le Tiers

Revenant à la question initiale relative à l'interdiction de cuire un chevreau dans le lait de sa mère, il est essentiel de reconnaître que, bien que nos intentions puissent être louables, la leçon que nous en tirons est claire : il existe de nombreuses occasions où nous offrons des biens et des services à autrui comme moyen d'exprimer notre préoccupation, notre amitié et notre amour. La sagesse transmise ici par la Torah souligne qu'il est impératif de veiller à ce que nos gestes de générosité et de bonne volonté ne se fassent pas au détriment d'un tiers.

En effet, le critère permettant d'évaluer si notre générosité découle d'un besoin de manifester notre bonté ou si elle provient d'une préoccupation authentique pour autrui réside dans notre sensibilité envers une tierce personne pendant que nous accomplissons des actes de bienveillance envers un second individu.

Cette leçon permet d'éclairer la maxime du Rabbi, qui désirait expliquer sa pratique de distribuer des dollars à des milliers de personnes, chaque dimanche après-midi, lorsqu'elles venaient pour recevoir ses bénédictions. Le dollar, ou son équivalent, qu'il offrait à chacun devait être destiné

à la Tsédaka (avec une contribution supplémentaire). Le Rabbi précisait : « Mon beau-père [le Rabbi précédent, Rabbi Yossef Yits'hak Schneersohn] disait : 'Chaque fois que deux Juifs se rencontrent, ils devraient réfléchir à ce qu'ils peuvent accomplir pour le bénéfice d'un tiers' ».

En d'autres termes, lorsque le Rabbi rencontrait ceux qui étaient venus chercher sa bénédiction et ses conseils, il saisissait cette occasion pour générer assistance et générosité en faveur d'une troisième personne ou cause.

A l'heure actuelle, dans cet exil, nos sens sont engourdis et notre bienveillance manque souvent de la pureté et de la sincérité nécessaires. En revanche, à l'ère messianique, lorsque le voile d'obscurité et d'insensibilité sera enfin levé, nos qualités positives rayonneront intensément sans être altérées. Cependant, le Judaïsme n'encourage pas l'attente passive de jours meilleurs. La manière dont nous faisons venir le Machia'h et l'époque de la bonté inaltérée consiste à agir ainsi durant ces derniers instants de l'exil.

Lorsque nous veillons au bien-être des autres, tout en accomplissant nos bonnes actions, nous exprimons une gentillesse émanant d'une source pure d'énergie divine au sein de nos âmes. Cela nous permet d'accéder à l'étincelle du Machia'h que le Baal Chem Tov a affirmé exister en chacun de nous. En révélant ce noyau divin, nous préparons tant notre propre être que le monde entier à l'arrivée du Machia'h.



étude du  
**RAMBAM**

Une étude quotidienne  
instaurée par le Rabbi  
pour l'unité du peuple juif

### • DIMANCHE 16 FÉVRIER – 18 CHEVAT

**Mitsva négative n° 285:** C'est l'interdiction qui nous a été faite de faire un faux témoignage, comme il est dit : « Tu ne rendras point contre ton prochain un faux témoignage ».

### • LUNDI 17 FÉVRIER – 19 CHEVAT

**Mitsva positive n° 180:** Il s'agit du commandement nous enjoignant de punir les témoins qui ont fait un faux témoignage en les condamnant au même châtement qu'ils avaient l'intention d'infliger (à l'accusé) par leur témoignage.

### • MARDI 18 FÉVRIER – 20 CHEVAT

**Mitsva positive n° 174:** Il s'agit du commandement nous incombant d'obéir au Grand Sanhédrin et d'agir conformément aux ordres de ses juges, en ce qui concerne les actes interdits et les actes permis.

**Mitsva négative n° 312:** C'est l'interdiction qui nous a été faite de nous opposer aux maîtres de la Tradition, paix soit sur eux, et de nous écarter en quoi que ce soit de ce qu'ils ont ordonné en interprétant la Torah.

**Mitsva négative n° 313:** Il nous est interdit d'ajouter aux commandements de la Loi Ecrite ou Orale.

**Mitsva négative n° 314:** Il nous est interdit de retrancher des commandements de la Loi Ecrite ou Orale.

### • MERCREDI 19 FÉVRIER – 21 CHEVAT

**Mitsva négative n° 318:** Il nous est interdit de maudire nos parents.

**Mitsva négative n° 319:** Il nous est interdit de frapper nos parents.

**Mitsva positive n° 210:** Il s'agit du commandement d'honorer nos parents.

**Mitsva positive n° 211:** Il s'agit du commandement de craindre nos parents.

### • JEUDI 20 FÉVRIER – 22 CHEVAT

**Mitsva négative n°195:** Il nous est interdit de manger comme un glouton et de boire comme un buveur, comme il est dit : « Notre fils est un glouton et un buveur ».

**Mitsva positive n°37:** Il s'agit de l'ordre qui nous a été ordonné que les prêtres doivent se rendre impurs pour ceux de leurs proches (décédés) qui se énumérés dans la Torah.

**SNS** SOLUTION NUMÉRIQUE SECURITE

GROUPE

**01 80 91 59 14**

**INSTALLATION, MAINTENANCE & DÉPANNAGE**

	Caméra & Vidéo-Surveillance
	Alarme & Télésurveillance
	Contrôle d'accès & Interphonie
	Serrurerie & Portes blindées
	Store, Volet & Rideau métallique

**Nous recrutons des commerciaux**

## HAYELE, MOUSSIE, MOUCHKIE...

On était en 1994 et je venais de déménager à Crown Heights, à New York, après avoir obtenu mon diplôme à l'université San Diego de Californie. C'était un grand changement pour moi, non seulement du point de vue climatique mais aussi et surtout pour la différence de mentalités, entre l'environnement politiquement correct, extrêmement libéral de l'université et le quartier 'hassidique où je pourrais enfin répondre à la question existentielle : « Qui suis-je vraiment ? »

Bien que ma recherche spirituelle soit intense, j'avais aussi des besoins basement matériels à satisfaire comme manger par exemple. Je devais donc gagner ma vie et trouver un travail ; donc quand j'entendis parler d'une dame qui recherchait un professeur de gymnastique pour des petites filles, je fus heureuse de me présenter puisque, sans être une championne, je connaissais quelques bases du métier. De fait, il s'agissait d'une salle de gymnastique improvisée dans un basement, sorte de cave aménagée, pour une douzaine de fillettes de cinq ans. J'étais aux anges à l'idée d'enseigner ce que je savais à des petites filles 'hassidiques. Mais j'étais loin de réaliser qui allait enseigner à qui.

Le premier jour, j'étais assez nerveuse. Je n'avais jamais auparavant vécu dans un milieu « orthodoxe » mais comme je venais de passer un an en Israël et que j'y avais étudié la Torah dans un séminaire, je pensais que ce ne serait pas trop compliqué.

Il y avait douze filles dans cette classe, je me mis à lire leurs prénoms : Mouchka, 'Haya, Mouchkie, 'Hayele, Moussia, Moussie... Les douze filles portaient toutes des variantes du même prénom ! Au début, j'ai pensé qu'il y avait là une loi ou une coutume que j'ignorais encore mais je ne pouvais pas comprendre comment elles avaient toutes le même prénom ! (Inutile de préciser que j'ai immédiatement décidé de les appeler par leurs noms de famille). Quand je leur demandais la signification de leurs prénoms, elles m'ont patiemment expliqué qu'elles avaient été nommées d'après la Rabbanite 'Haya Mouchka, la femme du Rabbi de Loubavitch. Bien qu'elles n'eurent que cinq ans, elles me racontèrent, très excitées, de très belles anecdotes sur la Rabbanite dont elles étaient très fières de porter le prénom. Il était clair qu'il s'agissait d'une femme très spéciale, dont l'esprit avait influencé tous ceux qui l'avaient connue ou qui avaient entendu parler d'elle. Mon petit groupe de 'Haya Mouchka serait le début de ma quête de renseignements sur sa personnalité.

Tout d'abord on me montra sa photo. Je fus frappée par son apparence royale, élégante et sainte. Pour moi, elle personnifiait le verset : « Tout l'honneur de la fille du roi est intérieur », sa beauté extérieure reflétait une beauté qui rayonnait de l'intérieur et illuminait tout son entourage.

Elle n'avait pas eu une vie facile, avait vécu les horreurs du tsarisme, du communisme et du nazisme mais ne se plaignait pas.

Mariée au Rabbi, le leader spirituel de centaines de milliers de Juifs de par le monde, elle savait que son mari ne lui appartenait pas à elle toute seule et, non seulement elle acceptait sa situation mais elle avait même encouragé son mari à prendre la succession de son père, le Rabbi précédent. Elle connaissait ses qualités, son rôle, ses capacités à diriger ; elle était consciente que les 'Hassidim avaient besoin de lui. Extrêmement intelligente et cultivée, elle avait poursuivi des études universitaires en même temps que lui et continuait de lire et d'étudier avec passion et assiduité.

Pour ses amies, elle était 'Haya Mouchka, pour le reste du monde, elle était « la Rabbanite », l'épouse du Rabbi de Loubavitch. Quand elle téléphonait pour passer une commande à l'épicerie par exemple, elle se présentait simplement comme « Madame Schneerson de President Street ».

Elle évitait de sortir pour qu'on ne la reconnaisse pas ou qu'on lui accorde quelque honneur ou préférence dans un magasin. C'était surtout pour éviter aux autres de se sentir mal à l'aise en sa présence inopinée.

Ce fut elle qui permit au Rabbi d'être ce qu'il a été, celui qui a influencé dans le bon sens des millions de Juifs de par le monde, d'une manière ou d'une autre.

Bien qu'elle n'ait pas eu d'enfants, d'innombrables enfants considèrent qu'elle fut leur mère par tant d'aspects, non seulement les fillettes dont je me suis occupée mais aussi par l'influence des diverses institutions éducatives, culturelles, associatives qui portent fièrement ses prénoms. A un enfant qui lui demanda un jour innocemment où étaient ses enfants, elle répondit avec un sourire : « Mes enfants sont au 770 » c'est-à-dire ce sont tous les 'Hassidim qui se trouvent à la synagogue en train d'étudier et prier. C'était vrai de son vivant et c'est peut-être encore plus vrai maintenant.

Tant d'années ont passé depuis que j'ai enseigné dans cette classe de gymnastique et je suis encore là à me demander « Qui suis-je » même si c'est à un niveau plus sublime. Et ces douze 'Hayele, Mouchkie, Moussia... ne sont plus des petites filles, certaines sont sûrement déjà des mères de famille et, certainement, par le dynamisme de leur éducation 'hassidique, influencent d'innombrables autres petites (ou moins petites) filles et femmes de par le monde. Ce sont des femmes qui assument la responsabilité de leurs prénoms et de l'héritage d'une femme qui m'a aidé à comprendre le but de ma vie.

Car la Rabbanite 'Haya Mouchka m'a enseigné, a enseigné à nous tous, que la véritable beauté jaillit de l'intérieur et c'est elle qui attire de façon irrésistible respect, honneur et reconnaissance.

Sara Esther Crispe - chabad.org

Traduite par Feiga Lubecki

### • VENDREDI 21 FÉVRIER – 23 CHEVAT

**Mitsva négative n°168:** C'est l'interdiction faite au Grand Prêtre de se rendre impur, même pour ses proches parents [défunts], comme il est dit : « pour son père et pour sa mère il ne se rendra pas impur ».

### • SAMEDI 22 FÉVRIER – 24 CHEVAT

**Mitsva négative n°167:** C'est l'interdiction faite au Grand Prêtre de se trouver sous le même toit qu'un cadavre, comme il est dit : « il n'approchera d'aucun corps mort » ; la tradition orale nous apprend que [le grand prêtre] est coupable [de la transgression des deux interdits] : « il n'approchera pas », et « il ne se rendra pas impur ».



## ETINCELLES DE MACHIA'H

CHAQUE PRIÈRE EST UN PROGRÈS

Pour la Délivrance du Peuple juif, une Délivrance éternelle qui ne sera suivie d'aucun autre exil, nous devons augmenter nos prières, les premières et les dernières générations. Les prières des premières générations aideront celles des dernières générations.

Ce sera plus facile pour les dernières générations qui sont plus proches de la Délivrance finale. Leurs prières seront plus acceptées que celles des premières générations. Puisque le sujet est si important, il doit y avoir une abondance de prières, génération après génération, afin que les prières pour la Délivrance soient acceptées.

(d'après Beth Elokim LéHamabit, Porte de la prière, chap. 17) H.N.

**LA CENTRALE DU DEBOUCHAGE**  
MICHAEL BARANES  
lacentraledudebouchage@gmail.com

**LE SPÉCIALISTE DU DÉBOUCHAGE**

- Intervention rapide -

+ de 10 ans d'expérience

**07.60.14.26.26**

# LA HALA'HA

de la semaine



## QUELLES SONT LES TROIS MITSVOT DE LA FEMME ?

Les femmes juives sont tenues de respecter toutes les Mitsvot (sauf les Mitsvot positives limitées par le temps comme les Téfilines qui ne peuvent être mis que le jour et non la nuit).

Certaines Mitsvot sont effectuées plus souvent par les femmes que par les hommes et ce sont :

**1) 'Halla :** le prélèvement de la pâte. Quand on pétrit une pâte (à pain ou à gâteaux) qui contient plus de 1,200 kg de farine, on en prélève un petit morceau. Si la pâte contient plus de 1,700 kg de farine, on récite la bénédiction : « *Barou'h Ata Ado-naï Élo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vétsivanou Lehafrich 'Halla* » avant d'effectuer le prélèvement. Ce petit morceau de pâte (qui était destiné au Cohen quand le Temple se dressait à Jérusalem) est, de nos jours, brûlé. La Mitsva de la 'Halla symbolise toutes les Mitsvot liées à la cacherout de la nourriture, domaine féminin par excellence.

**2) L'allumage des bougies de Chabbat et des fêtes :** les femmes se trouvant plus souvent que les hommes à la maison accueillent le Chabbat en allumant vendredi après-midi au moins deux bougies. Les jeunes filles et petites filles allument une bougie dès l'âge de trois ans, en récitant la bénédiction : « *Barou'h Ata Ado-naï Élo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vétsivanou Lehadlik Nèr Chel Chabbat Kodèch* ». (S'il ne se trouve pas de femme ou de fille dans la maison, ce sera au maître de maison qu'incombera la Mitsva d'allumer les bougies).

**3) La pureté familiale** dépend essentiellement de la conduite scrupuleuse de la femme juive. Seule la femme prononce une bénédiction en se trempant au Mikvé (bain rituel). Du respect de ces lois dépendent la stabilité du couple, l'harmonie de la famille et le développement satisfaisant des enfants. **E.L.**

# ORT FRANCE

Depuis 1921  
www.ort-france.fr

## 7 établissements sous contrat d'association

Du collège à Bac+5

+ de 40 formations

Initial et alternance

contacts : [contact.inscription@ort-france.fr](mailto:contact.inscription@ort-france.fr) • 01 44 17 30 87

Lyon • Marseille • Montreuil • Paris • Strasbourg • Toulouse • Villiers-le-Bel

# ROSETTA

TRATTORIA ITALIENNE

Sous le contrôle du Beth Din de Paris



Halavi

73 Rue de Prony  
75017 Paris  
01.45.74.54.74



Halavi

3 Rue Geoffroy-Marie  
75009 Paris  
01.47.70.00.76



Bassari

98 Rue de Montmartre - 75002 Paris  
01.42.21.38.68



# LEADER CASH

Du choix et des prix bas !

## MAGASINS CASH AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ

- Paris 16<sup>e</sup> : 86 rue d'Auteuil  
CC Les Belles Feuilles : 41 rue S. Didier
- Paris 17<sup>e</sup> : 13 rue Brémontier → **NOUVEAU** ←
- Paris 19<sup>e</sup> : 82 rue Petit
- 92300 Levallois : 81 rue Jules Guesde
- 93220 Gagny : 71 Avenue Henri Barbusse
- 94410 S. Maurice : 56 bis Av. du MI de Lattre de Tassigny
- 13013 Marseille : 13 Bd des Tilleuls (du dimanche au jeudi de 8h à 20h)

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h - Le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat

Depuis 1991

## KOSKAS & FILS

LE ROI DE LA BOUTARGUE

75019 6 Avenue Corentin Cariou  
01.42.05.80.88

NOUVELLE BOUTIQUE → 70 rue Petit  
09.56.77.89.07

75016 89 Av. Raymond Poincaré  
09.50.76.87.93

75011 250 Bd Voltaire  
01.40.09.00.60

Livraison sur Paris intramuros à partir d'un kilo de boutargue

Expédition dans le monde entier sur [www.koskas-fils.com](http://www.koskas-fils.com)

**MERGUI**  
PARIS  
BIJOUTERIE - JOAILLERIE

NOUVELLE ADRESSE  
69 rue Manin, 75019 Paris

[mergui.paris](http://mergui.paris) [ariemergi.com](http://ariemergi.com) 06 59 89 26 99

# Orpi

Orpi Optimum  
Rudy HAROSCH

350 rue des Pyrénées - Paris 20<sup>e</sup>

2 Agences à votre service

Buttes Chaumont - Jourdain/Belleville

Simplifiez-vous la vie,  
la gestion complète de vos biens  
avec assurance loyers impayés

Estimation offerte  
sous 48h

Tél : 01.42.00.02.02

[optimum@orpi.com](mailto:optimum@orpi.com)

3 mois d'honoraires de gestion offerts avec le code : SIDRA

## Carrosserie Peinture

Mécanique-Pare-brise

FRANCHISE OFFERTE  
(voir conditions au garage)

VÉHICULES DE REMPLACEMENT

Spécialiste de vos retours de leasing  
Agréé réparateur véhicules  
hybride et électrique  
(norme NF C18-550)

BORNE DE RECHARGE RAPIDE SUR PLACE

07.62.00.60.99  
01.57.42.57.42

demandez shmouel  
[directauto@orange.fr](mailto:directauto@orange.fr)  
43 Chemin des vignes-93000 Bobigny  
[www.direct-auto.fr](http://www.direct-auto.fr)

# BOVINI

'Halak Beth Yossef - Che'hita Loubavitch

## BŒUF - VEAU

Viande de qualité

## AGNEAU

## VOLAILLE

LIRAISON EN IDF

57 rue d'Hautpoul - 75019 Paris  
[www.bovini19.com](http://www.bovini19.com)

# 07 52 05 03 23



## Maintien & Aide à domicile

• Personnes âgées • Familles, garde d'enfants  
• Situation d'handicap • Toilette, Ménage, Repassage ...  
Prise en charge agréée APA, CAF, Mutuelles, Assurances

## AGE INTER SERVICES

3, rue des Boulets - 75011 Paris  
Paris et Val de Marne 01 43 28 80 00

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.